



# La restauration scolaire dans le 12<sup>e</sup>



# La restauration scolaire dans le 12<sup>e</sup>



## Caisse des Écoles, de quoi s'agit-il ?

Présidée par la Maire d'arrondissement, la Caisse des Écoles est un établissement public local, en charge de la restauration scolaire dans les écoles et certains collèges publics.

Dans le 12<sup>e</sup>, elle produit environ 10 000 repas chaque jour. Elle accompagne également, dans une moindre mesure, l'organisation d'activités pédagogiques pour les enfants.

**Site internet : [cdeparis12.fr](http://cdeparis12.fr)**

**90%**  
des élèves  
des écoles  
publiques



déjeunent à la cantine dans le 12<sup>e</sup>.



©Delmestre

# Des repas équilibrés, élaborés dans nos cuisines

Les menus sont élaborés par la diététicienne-nutritionniste de la Caisse des Écoles en collaboration avec les chefs de cuisine et une commission associant des parents d'élèves.

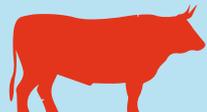
Ils privilégient l'équilibre alimentaire, la diversité, la fraîcheur et la saisonnalité des produits, conformément aux besoins nutritionnels de l'enfant.

Les cuisiniers de la Caisse des Écoles confectionnent chaque matin l'intégralité des repas, soit directement sur place, soit dans l'une des cuisines de production.

Dans ce cas, ils sont acheminés vers les écoles en « liaison chaude » et consommés dans les deux heures suivant leur préparation.




Les viandes sont d'origine française ou européenne.  
La volaille et le porc servis aux enfants sont régulièrement de qualité Label Rouge.  
La viande de boeuf est, quant à elle, toujours de race à viande.
















Les filets de colin, le hoki et le cabillaud sont, de façon privilégiée, issus de la pêche durable qui préserve la pérennité des écosystèmes marins et des ressources naturelles.

La part de l'alimentation issue de l'agriculture biologique atteint 51% en 2019. La part d'alimentation bio, labellisée et durable atteint 53,4% des produits servis aux enfants (13% en 2014).



\*Pour certains produits, la Caisse des Écoles fait systématiquement le choix du bio : c'est le cas du pain, de la salade verte, des pâtes, de la semoule et du riz. Les poires et les pommes sont, quant à elles, régulièrement issues d'une production locale et/ou de l'agriculture biologique



# Nos engagements pour l'alimentation des enfants

## Un menu végétarien par semaine

Depuis la rentrée 2016, et conformément au Plan Alimentation durable de la Ville de Paris, un menu végétarien est proposé chaque semaine à tous les enfants. Cela permet de diversifier leur alimentation et de les sensibiliser à l'impact de la production de la viande sur notre environnement.



© Le Floch'

*La Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> se fournit notamment dans une petite exploitation de légumes bio de 27 hectares située dans le bassin parisien.*

## Un menu thématique par mois

Le temps du repas est aussi un moment de convivialité et d'éveil pour les enfants. Une fois par mois, la Caisse des Écoles leur propose un repas à thème.



### Les petits-déjeuners à l'école

La Caisse des Écoles invite régulièrement les parents à participer à un petit-déjeuner dans l'école de leur enfant. L'occasion de découvrir le lieu de restauration, de partager un moment de convivialité et d'apprendre à composer au mieux un petit-déjeuner équilibré.



**+ de 80%**  
de produits de saison



1,6  
million de  
repas préparés  
chaque année

**0** **OG**  
**M**

**100%** d'œufs de poules bio ou  
issus d'élevage en plein air



# La lutte contre le gaspillage alimentaire

## Le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Les enfants sont sensibilisés à la nécessité de limiter le gaspillage alimentaire. En élémentaire, des demi-portions sont proposées pour les entrées, ce qui permet également de goûter de nouvelles recettes. À la fin du repas, les déchets sont triés par les enfants, via des « tables de tri » installées aujourd'hui dans toutes les écoles de l'arrondissement. Occasionnellement, les déchets sont pesés afin de permettre à tous de prendre conscience de la quantité de nourriture jetée.

## « Mon Restau Responsable »

La Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> a adhéré à la démarche « Mon Restau Responsable » de la Fondation pour la Nature et l'Homme créée par Nicolas Hulot. Cet engagement s'inscrit dans une approche globale autour d'une alimentation saine et accessible à tous qui respecte l'environnement et promeut les filières alimentaires locales.



## Des camions de livraison « 100% propre »

Depuis le printemps 2019, l'ensemble des véhicules de livraison et de service de la Caisse des Écoles roule au gaz naturel, aussi vertueux pour l'environnement que les véhicules électriques.



# La restauration en pratique

## Une tarification sociale :

Le prix du repas pour les familles s'échelonne de 0,13€ à 7€ pour l'année 2018-2019. Le tableau des tarifs est à consulter sur : [www.mairie12.paris.caissedesecoles.accueil-famille.fr](http://www.mairie12.paris.caissedesecoles.accueil-famille.fr).

## Comment payer ses factures ?

- **Par prélèvement automatique** : le formulaire est à télécharger sur le site de la Caisse des Écoles ([cdeparis12.fr/espaceparents](http://cdeparis12.fr/espaceparents)).
- **Par chèque ou espèce** : le règlement se fait directement auprès de l'école de votre enfant.
- **En ligne par carte bancaire** : le règlement se fait sur le site de la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> ([cdeparis12.fr/espaceparents](http://cdeparis12.fr/espaceparents)).

## Où consulter les menus ?

- Les menus sont affichés à l'entrée de l'école de votre enfant et publiés sur le site de la Caisse des Écoles ([cdeparis12.fr](http://cdeparis12.fr)).
- Pour recevoir toutes les semaines les menus de la restauration scolaire par mail, abonnez-vous à la lettre d'information de la Mairie du 12<sup>e</sup> sur [mairie12.paris.fr](http://mairie12.paris.fr).

## Pour toute question concernant la restauration scolaire :

La Caisse des Écoles vous accueille au RIF (Relais Informations Familles) au rez-de-chaussée de la Mairie du 12<sup>e</sup> du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Accueil téléphonique : 01 44 74 33 80

Par mail : [contact@cdeparis12.fr](mailto:contact@cdeparis12.fr)

Site internet : [cdeparis12.fr](http://cdeparis12.fr)



# Et si vous adhérez à la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> ?

Devenir sociétaire, c'est participer à la vie et aux décisions de la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> pour la restauration scolaire.

## Bulletin d'adhésion à la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement

Nom : .....Prénom : .....Date de naissance : .....  
 Adresse : .....  
 Téléphone : .....Email : .....

Demande à adhérer à la Caisse des Écoles pour la somme de 4,50€ minimum. Joindre un chèque établi à l'ordre de la Régie de la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris et adressé sous enveloppe à : Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> - 1, rue Descos - 75570 PARIS CEDEX - 01 44 74 33 80

Paris, le :

Signature :

Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site de la Caisse des Écoles : [cdeparis12.fr](http://cdeparis12.fr)